

RÉUNION DU 5 JUIN 2019



L'an deux mil dix-neuf, le cinq juin, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme THUMEREAU Brigitte, 1^{ère} Adjointe.

Étaient présents :

M. LECARPENTIER Christian, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ;

Mme TAUVEL Martine, Mme CLAERBOUDT Claire, Mme BROUTE Karine, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANCOIS Nadine, M. MALO Jean-Claude.

Absents-excuses : M. PERIER Philippe, Maire ; M. VANDERMEERSCH Aldric, M. ORENGE Ludovic, M. JASSAK Julien.

Deux procurations écrites ont été données :

*M. PERIER à Mme THUMEREAU

*M. VANDERMEERSCH à Mme FLOURY.

Mme CLAERBOUDT a été élue secrétaire de séance.

PRESENTATION DE M. JEROME DUHAMEL (n°1/06-2019)

M. DUHAMEL Jérôme est depuis le 1 avril 2019 nommé Adjoint Technique à temps complet au sein du personnel communal de Bréauté et ce, suite à une mutation. M. DUHAMEL se présente au conseil municipal.

BILAN 2018 VOLS ET EFFRACTIONS PAR LA GENDARMERIE (n°2/06-2019)

M. le Commandant MEULAND et l'Adjudant PEQUERY prennent la parole et font un bilan des incivilités commises dans la commune en 2018 (effractions et vols de matériel au niveau d'un nombre important de véhicules, abris de jardins visités la nuit ...) en rappelant que la commune de Bréauté est située sur un axe de passage. Il cite les phénomènes fréquents de délinquance routière (non-respect des priorités, conduite sous l'emprise de l'alcool et des stupéfiants).

Le Commandant MEULAND fait le point suivant.

Vidéo-protection : Il convient de faire la différence entre la vidéo-protection (présence de caméras avec enregistrement dans un local fermé) et la vidéo-surveillance (présence d'agents en sus). Le Commandant MEULAND insiste sur le respect de la vie privée et précise que le conseil municipal doit apporter des informations à la population en cas d'équipement de ce type sur le territoire communal.

Participation citoyenne : il donne comme exemple une commune voisine, qui depuis qu'elle utilise ce procédé, a vu les cas de délinquance fortement diminués.

Eclairage public : des échanges ont lieu sur ce point.

Tranquillité-vacances : les habitants souhaitant adhérer à ce dispositif doivent contacter la Gendarmerie pour effectuer les formalités de surveillance du domicile pendant leurs congés d'été. La Gendarmerie conseille la mise en place d'une alarme.

L'assemblée remercie M. le Commandant MEULAND et l'Adjudant PEQUERY pour leur exposé.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 18.04.2019 ET DU 09.05.2019 (n°3/06-2019)

Les procès-verbaux des séances des 18 avril et 9 mai 2019 sont approuvés à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (n°4/06-2019)

SDIS : Mme THUMEREAU signale que le rapport de Véolia Eau concernant l'inventaire des poteaux d'incendie de la commune arrivera prochainement. De nouvelles bornes sont à prévoir et le choix du terrain d'implantation à déterminer. Des mares devront être curées.

Jeunes : Il y a eu peu de participants à la réunion « ciné-débat » organisée par Me Rachel FOUBERT le 18 mai dernier. Une prochaine réunion avant la fin de son service civique est prévue le 29 juin à 14 h au local des jeunes.

Réseaux : M. LECARPENTIER rappelle l'étude réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie sur l'enfouissement des réseaux des rues Antoine Arnaud, Héricy et Coty. Il précise qu'il est dans l'attente de la réponse de Syndicat sur une participation financière.

Enseigne de commerce : M. LECARPENTIER fait part de la demande du salon de toilettage, situé sur la place, sollicitant l'autorisation de poser des pancartes publicitaires et directionnelles sur la commune. L'assemblée charge la commission économique de s'occuper de cette question.

Réparation des cloches de l'église : Suite au vote du budget, M. LECARPENTIER rappelle le devis de l'entreprise BIARD-ROY pour la réparation des cloches de l'église et demande l'avis de l'assemblée. La proposition chiffrée de l'entreprise BIARD-ROY est la suivante :

- remplacement du moteur de tintement de la tinterelle n°1 et le remplacement du coffret de sécurité : 1820 € HT
- remplacement des 3 moteurs de tintement des tinterelles et le remplacement du coffret de sécurité : 2760 € HT

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal,

Considérant qu'un contrat de maintenance a été signé entre la commune et l'entreprise BIARD-ROY,

DECIDE, l'unanimité, d'accepter le devis d'un montant de 2760 € HT.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'opération Eglise Presbytère de la section d'investissement du budget 2019.

Réparation du chauffage aux vestiaires sportifs : Suite à la réunion de la commission des Travaux, M. LECARPENTIER présente trois devis concernant la réparation et la modification du circuit de chauffage aux vestiaires sportifs :

* entreprise AGPAC du Havre = 13872 € HT

* entreprise THOREL de Vattetot-sous-Beaumont : 12716,45 € HT

* entreprise DECHAMPS de Goderville : 11560 € HT

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux de réparation et de modification du circuit de chauffage aux vestiaires sportifs à l'entreprise DECHAMPS pour 11560 € HT.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'opération Equipements sportifs de la section d'investissement du budget 2019.

Fête de la musique : Mme FLOURY informe du bon déroulement de la 1^{ère} répétition générale des figurants de la comédie musicale. La 2^{ème} séance de répétition est fixée au 14 juin. Des panneaux annonçant les festivités ont été posés à l'entrée du village et seront installés dans de nombreuses communes ; des affiches sont à la disposition des conseillers pour distribution. Mme FLOURY détaille le programme de la journée du 21 juin, informe de la possibilité de restauration sur place et de l'établissement d'arrêtés municipaux pour sécuriser les lieux.

Pôle paramédical : Mme BROUTE informe de la finition des travaux d'engazonnement et du talus. Elle signale que des problèmes d'odeurs subsistent occasionnellement dans la salle d'attente et que l'entreprise concernée doit intervenir demain. D'autres finitions sont à réaliser. Elle informe que Me BOURHIS, hypnothérapeute, partage son local avec une collègue.

Cimetière et espaces verts : M. GUILLAIN fait référence à la pose d'étiquettes explicatives sur les containers du cimetière facilitant le tri pour les usagers. Le composteur a été commandé à la communauté de communes. Mme BROUTE revient sur le sujet du carré militaire et informe de l'arrivée d'une partie du matériel pour les espaces verts, indique qu'un test de désherbage au moyen d'un chalumeau a été fait avenue du 8 mai 1945.

Riverains de la route des Sapins : Mme BROUTE donne lecture d'un courrier des riverains de la route des sapins attirant l'attention du conseil municipal sur les problèmes d'insécurité liés à la circulation et la vitesse excessives des véhicules. Un groupe de travail va être créé pour trouver des solutions.

Cantine : M. BARTHELEMY informe de l'exclusion de la cantine pour une durée de 2 jours d'un élève avec une punition suite à un problème de discipline. Un autre élève a été puni à la garderie pour un souci disciplinaire.

PROJET DE JUMELAGE ARTISTIQUE POUR L'ECOLE HENRI BLANC (n°5/06-2019)

Mme BOUDJEMA et l'équipe enseignante de l'école Henri Blanc montent un projet de jumelage artistique avec la troupe de théâtre Akté. Les 13 interventions de la troupe seront prises en charge par la DRAC pour un montant de 5000 €. Toutes les classes de l'école se rendront à une séance de spectacle de théâtre. Les frais de transport seront à la charge de l'école. Mme BOUDJEMA demande si une aide de la municipalité peut être envisagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention (Mme LEFRANCOIS),

DECIDE de participer pour un montant de 800 € aux frais de transport des élèves de l'école Henri Blanc et ce, dans le cadre du projet de jumelage artistique avec la compagnie de théâtre Akté.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au chapitre 65 de la section d'investissement du budget 2019.

DEVIS ELECTRICITE POUR LE PRESBYTERE (n°6/06-2019)

Suite à la séance du 18 avril dernier, Mme BROUTE présente trois devis concernant la réfection de l'électricité du rez de chaussée du presbytère. Ces devis se situent entre 800 € et 1250 €. A l'issue d'un échange au sein de l'assemblée, il est envisagé deux solutions :

* transférer l'activité de Mme HAUGUEL, magnétiseuse, aux anciens locaux des infirmières et du pédicure, rue René Coty et ne pas réaliser les travaux d'électricité au presbytère, qui serait vacant

* maintenir l'activité de Mme HAUGUEL au presbytère et faire les travaux d'électricité.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 contre (M. MALO)

DECIDE, en cas d'accord de Mme HAUGUEL, de transférer son activité aux locaux précédemment occupés par les infirmières et le pédicure rue René Coty.

CHARGE les Adjointes dans l'ordre du tableau à faire les démarches et signer les documents concernant ce transfert.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION « CONVENTION POUR ALLO-GUEPES 76 » (n°7/06-2019)

Le 6 février 2019, le conseil municipal a accepté la proposition d'Allo-guêpes76 pour la destruction des nids de frelons asiatiques incluant l'utilisation de pistolet à billes d'insecticide. Un mail reçu de GDS, organisme de lutte collective contre le frelon asiatique, a précisé que l'usage du pistolet à billes insecticides est désormais proscrit. Mme THUMEREAU demande à l'assemblée de modifier la convention prise entre la commune et l'entreprise « Allo-guêpes 76 ».

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

ANNULE sa délibération du 6 février 2019

ACCEPTTE la nouvelle proposition de la société Allo-Guêpes 76 de Criquetot-l'Esneval avec les tarifs suivants :

* forfait 52,50 € (déplacement, enlèvement du nid ou neutralisation, produits utilisés) hauteur 5 m maxi

* travaux en hauteur (de 5 m à 15 m) 59,50 € à 90 €

* travaux en hauteur (de 15 m à 18 m) 120 €

* travaux supérieur à 18 m sur devis

* 2^{ème} nid 22 €

* 3^{ème} nid gratuit

CHARGE et AUTORISE M. le Maire et les Adjointes dans l'ordre du tableau à signer la convention avec Allo-guêpes76

M. VANDERMEERSCH est désigné pour vérifier l'authenticité des nids de frelons asiatiques avant que l'entreprise soit appelée.

Les crédits afférents à cette dépense seront inscrits au budget 2019.

DEVIS DU GEOMETRE POUR DETACHEMENT D'UNE BANDE DE TERRAIN AU PRIEURE (n°8/06-2019)

Lors de la réunion du 6 mars 2019, l'assemblée a pris connaissance de l'opportunité d'acquérir une bande de terrain appartenant à Mme HACHE, propriétaire de « la maison d'Elsa » rue Pierre de Coubertin, pour créer un accès à la cour du presbytère par la rue P. de Coubertin. Un rendez-vous a été organisé à ce propos. Mme HACHE n'ayant pu l'honorer, une autre prise de contact est prévue. Il est remarqué que les réseaux d'alimentation en eau et électricité passent sous ce terrain et que cela obligerait à établir une convention. Les frais de géomètre sont estimés à 1400 €.

PARTICIPATION POUR LE BAFI DE ME RACHEL FOUBERT (n°9/06-2019)

A l'issue de son service civique effectué au sein de la commune, Me Rachel FOUBERT a décidé de s'inscrire à la formation en vue du BAFI. Afin de financer cette action, Me FOUBERT a obtenu les participations suivantes :

- la CAF, à hauteur de 92 €,
- le comité d'entreprise de son père pour 112 €

le solde de 245 € restant à sa charge.

Mme THUMEREAU demande à l'assemblée si elle souhaite accorder une participation financière à Me FOUBERT.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal,

DECIDE avec 7 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, Mme FLOURY, M. MALO) 6 abstentions (M. LECARPENTIER, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS) d'accorder une participation financière de 150 € à Me Rachel FOUBERT pour poursuivre sa formation BAFI.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget 2019.

DEVIS POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL (n°10/06-2019)

Suite à la séance du 18 avril dernier, une rencontre a eu lieu le 24 avril entre des membres du conseil municipal et des membres du Club FCBB au sujet de l'entretien du terrain de football. M. BARTHELEMY présente deux devis pour la réfection du terrain d'honneur :

* Vandermeersch Environnement de Manneville-la-Goupil pour la réfection de la pelouse, l'amélioration de la structure du terrain et la modification du profil du terrain : 14292 € TTC

* Renov'Sport de Beauquesne pour la régénération du terrain : 4360,80 € TTC

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser des travaux de réfection du terrain d'honneur

RETIENT la proposition de Renov'Sport d'un montant de 4360,80 € TTC.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à l'opération Equipements sportifs de la section d'investissement du budget 2019

SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS (n°11/06-2019)

Au nom de la commission chargée des associations, M. BARTHELEMY détaille le montant des subventions proposées à chaque association.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal,

FIXE les subventions 2019 comme suit :

- Anciens Combattants de Bréauté : 800 euros, à l'unanimité
- Parents d'élèves de l'école Henri Blanc de Bréauté : 900 euros, à l'unanimité
- Cyclo Sport Bréautais : 700 euros à l'unanimité
- Comité des Aînés de Bréauté : 2000 euros, à l'unanimité
- Quintefeuille de Bréauté : 1200 euros, à l'unanimité
- Viva l'Solbar 76 de Bréauté : 500 euros, à l'unanimité
- Football Club Bréauté Bretteville : 1700 euros (400 euros de volets intégrés) à l'unanimité
- Asso loisirs de Bréauté : 300 euros, à 12 voix pour (Mme LEFRANCOIS ne prend pas part au vote)
- Bouger ensemble : 50 euros, à l'unanimité
- Ligue contre le cancer : 150 euros, à l'unanimité
- Office National des Anciens Combattants : 50 euros, à l'unanimité
- Association Diocésaine : 200 euros à l'unanimité
- AFM Téléthon : 150 euros, à l'unanimité
- Les Archers de Bréauté : 1000 euros, à l'unanimité
- Parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Bréauté : en l'absence des documents sollicités, la question sera revue lors de la séance de septembre.

Les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget 2019.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (n°12/06-2019)

L'assemblée prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :

- Maître Patricia HAZARD-AUVRAY, notaire à Valmont, pour les parcelles cadastrées sections A n°444, ZH n°17 et ZH n°19, situées route de la pépinière ;
- Maître Charles DUPIF, notaire à Goderville, pour la parcelle cadastrée section B n°1096, située rue Jean Foubert.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas préempter sur les parcelles cadastrées

- Sections A n°444, ZH n°17 et ZH n°19, situées route de la pépinière (avec 12 voix pour; M. MALO ne prend pas part au vote)
- Section B n°1096, située rue Jean Foubert (à l'unanimité).

QUESTIONS DIVERSES

- Mme THUMEREAU fait part d'une demande de vente de légumes bio le mercredi matin dans le bourg. Il est donné une réponse favorable avec 10 voix pour et 3 abstentions (M. PERIER, M. LECARPENTIER, Mme LEFRANCOIS).

- En vue d'un projet de création d'une MAM, des assistantes maternelles sont à la recherche d'une maison à louer de 80 m², sur 500 m² de terrain et comportant 3 chambres. L'installation est envisagée pour septembre 2020.
- Suite à la réception de sa prime de départ à la retraite, M. LAMBERT Daniel adresse ses remerciements au conseil municipal.
- Mme THUMEREAU donne lecture d'un courrier de l'association « Riverains au parfum ».
- Le club de football FCBB invite le conseil municipal à son assemblée générale du 28 juin prochain à 18h30 à Bretteville-du-Grand-Caux.
- Me FLOURY demande l'intervention des services techniques afin que les eaux pluviales de la route de Manneville ne s'écoulent plus chez M. Mme KOPP. Elle informe des démarches en cours sur la vente de l'ancienne poste.
- M. MALO rappelle la présence des trous à l'entrée de la zone artisanale de la flacquaire. Il remarque que le panneau d'affichage prévu dans le centre bourg n'est toujours pas installé. Il souhaite des informations au sujet du remplacement du panneau cassé à l'entrée du village. M. LECARPENTIER précise que l'expertise est en cours.
- M. BARTHELEMY indique que la fête du hareng ne pourra pas avoir lieu à la date souhaitée, la salle Ph. Anquetil étant prise pour l'assemblée générale de la Quintefeuille. L'assemblée réfléchit sur une autre date.
- Mme TAUVEL propose d'installer des poubelles à l'arrêt des cars près de la pharmacie avenue du 8 mai 1945 et près des tables de pique-nique.
- Mme LEFRANCOIS propose qu'il soit procédé à un relevé d'anomalies concernant les plaques de rue à l'occasion de la distribution du prochain « P'tit Bréautais ».

La séance est levée à minuit.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.